



Dossier OF-Fac-Gas-N081-2018-03 02
Le 5 juillet 2018

Monsieur Jaron Dyble
Directeur des projets de réglementation
Services de réglementation
NOVA Gas Transmission Ltd.
450, Première Rue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 5H1
Courriel : jaron_dyble@transcanada.com

Maître Ryan Rodier
Avocat principal
Affaires juridiques – Pipelines au Canada
NOVA Gas Transmission Ltd.
450, Première Rue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 5H1
Courriel : ryan_rodier@transcanada.com

Maître Shawn H.T. Denstedt, c.r.
Osler, Hoskin & Harcourt
S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Tour TransCanada, bureau 2500
450, Première Rue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 5H1
Courriel : sdenstedt@osler.com

Maître Sander Duncanson
Osler, Hoskin & Harcourt
S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Tour TransCanada, bureau 2500
450, Première Rue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 5H1
Courriel : sduncanson@osler.com

**NOVA Gas Transmission Ltd. (« NGTL »)
Demande visant le projet d'agrandissement du réseau en 2021 (la « demande »)
Avis d'audience publique et de demande de participation**

Monsieur, Maîtres,

Le 20 juin 2018, l'Office national de l'énergie a reçu de NGTL une demande sollicitant l'autorisation de construire et d'exploiter des installations pipelinières en Alberta qui se grefferaient à son réseau existant. Le projet d'agrandissement du réseau en 2021 (le « projet ») comprend ce qui suit :

- un pipeline d'un diamètre de 1 219 mm (NPS 48) et d'une longueur d'environ 344 km en 8 tronçons de doublement;
- l'addition de 3 stations de compression et des éléments connexes;
- une vanne de réglage et des emplacements de vannes;
- des installations de lancement et de réception pour permettre le nettoyage du pipeline et l'inspection interne;
- l'infrastructure temporaire pour la construction, telle que voies d'accès, sites d'emprunt ou fosses-réservoirs et lieux d'empilage;
- un système de protection cathodique;
- des routes d'accès temporaires;
- des ouvrages divers comme des panneaux de mise en garde et des repères aériens.

.../2

NGTL précise dans la demande que les installations sont nécessaires au transport de gaz naturel des zones de production croissante, dans le nord-ouest de l'Alberta et le nord-est de la Colombie-Britannique, vers des marchés intérieurs de l'Alberta et d'exportation. Si le projet est approuvé, NGTL prévoit commencer l'exploitation vers le mois d'avril 2021.

L'Office travaille présentement à déterminer si la demande est suffisamment détaillée. Le cas échéant, l'Office tiendra une audience publique pour recueillir la preuve des parties qui ont été autorisées à participer à l'issue du processus de demande de participation. De plus amples renseignements au sujet de l'audience suivront.

En vue de l'examen de la demande, l'Office publie une liste préliminaire des questions qui seront traitées relativement au projet. Cette liste se trouve à l'adresse www.neb-one.gc.ca/AgrandissementNGTL2021. Nous en avons joint une copie à l'annexe A de la présente lettre. Veuillez noter que la question 5 à l'annexe A porte sur les effets environnementaux et socioéconomiques éventuels du projet et renvoie à l'annexe D (également incluse), qui établit les facteurs et la portée de l'évaluation environnementale menée aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*.

Les personnes qui veulent prendre part à l'audience de l'Office doivent présenter une demande de participation au moyen du formulaire en ligne prévu à cet effet, qui sera disponible à l'adresse www.neb-one.gc.ca/demandedeparticipation **pendant une période de cinq semaines allant du 16 juillet au 17 août 2018, à 16 h, heure des Rocheuses**. Les personnes qui font une demande de participation doivent décrire leur intérêt de façon claire et suffisamment détaillée dans le contexte de la liste préliminaire des questions.

NGTL peut déposer à l'Office des commentaires sur les demandes de participation soumises. Elle doit transmettre une copie de ses commentaires aux personnes visées d'ici le **22 août 2018 à 16 h, heure des Rocheuses**. Les personnes qui reçoivent des commentaires de NGTL à propos de leur demande de participation peuvent y répliquer au moyen du système de dépôt électronique d'ici le **29 août 2018 à 16 h, heure des Rocheuses**. Elles doivent transmettre à NGTL une copie de leur réplique aux commentaires à cette même date limite. Si vous avez des questions sur la façon de déposer des documents, communiquez avec l'équipe des conseillers en processus de l'Office.

Les personnes qui démontrent à l'Office qu'elles sont directement touchées par le projet seront autorisées à participer à l'audience et celles qui possèdent des renseignements pertinents ou une expertise appropriée pourraient l'être. L'Office autorisera par ailleurs la participation de ces dernières à l'évaluation environnementale.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le processus de demande de participation dans l'avis d'audience publique et de demande de participation (l'« avis »), inclus à l'annexe B et accessible à l'adresse www.neb-one.gc.ca/AgrandissementNGTL2021.

En ce qui concerne l'avis (annexe B) et la présente lettre, l'Office ordonne ce qui suit à NGTL :

1. Distribuer l'avis et la présente lettre **au plus tard le 20 juillet 2018** aux personnes et groupes suivants :
 - les propriétaires fonciers actuels et susceptibles d'être touchés le long du tracé du projet;
 - les personnes intéressées;
 - les municipalités et premiers intervenants susceptibles d'être concernés par le projet;

- tous les groupes autochtones¹ avec qui NGTL a pris contact et ceux qui font partie des destinataires des lettres adressées par l'Office le 1^{er} juin 2018 (dépôts [A92253](#) et [A92258](#));
 - les personnes dont le nom figure à l'annexe E de la présente lettre.
2. Afficher immédiatement le document sur le site Web de NGTL consacré au projet.
 3. Faire paraître l'avis dans les publications énumérées à l'annexe C **dès que possible, au plus tard le 20 juillet 2018.**
 4. Déposer à l'Office une liste complète des dates de parution de l'avis après la publication.

NGTL doit permettre la consultation publique de la demande en différents lieux le long du tracé proposé. L'Office ordonne à NGTL d'afficher sur le site Web réservé au projet une liste de ces endroits d'ici le **20 juillet 2018**. La liste doit préciser l'adresse des endroits où il est possible de consulter la demande, les heures d'ouverture de ces endroits, le support (papier ou électronique) sur lequel le document est disponible ainsi que la langue dans laquelle il est fourni.

Pour toute question sur le présent avis ou sur le processus de demande de participation, veuillez communiquer avec l'équipe de conseillers en processus, à l'adresse AgrandissementNGTL@neb-one.gc.ca ou au numéro 1-800-899-1265.

Veuillez agréer, Monsieur, Maîtres, mes sincères salutations.

La secrétaire de l'Office,

Original signé par

Sheri Young

Pièces jointes

¹ Le terme « autochtone » est employé ici selon la définition donnée au paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

(2) Dans la présente loi, « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

Annexe A

NOVA Gas Transmission Ltd. Demande visant le projet d'agrandissement du réseau en 2021 Liste préliminaire des questions

L'Office a déterminé qu'il examinerait les questions ci-dessous au cours de l'audience portant sur la construction et l'exploitation du projet d'agrandissement du réseau en 2021 (le « projet »), mais il n'est pas tenu de s'y limiter.

1. La nécessité du projet;
2. La faisabilité économique du projet;
3. L'incidence commerciale potentielle du projet;
4. La pertinence de la méthode de conception des droits et du tarif visant le projet;
5. Les effets environnementaux et socioéconomiques possibles, y compris les effets environnementaux cumulatifs pouvant être causés par le projet, qui doivent être examinés conformément au *Guide de dépôt* de l'Office et aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (voir l'annexe D);
6. Le caractère approprié du tracé général et des besoins en terrains pour le projet;
7. Les effets éventuels du projet sur les intérêts des Autochtones²;
8. Les répercussions possibles du projet sur les propriétaires et utilisateurs des terres;
9. Le caractère approprié de la conception du projet;
10. La planification des mesures d'urgence en cas de fuite, d'accident ou de défaillance pendant la construction et l'exploitation du projet;
11. La sécurité et la sûreté pendant la construction et l'exploitation du projet, y compris la planification des interventions en cas d'urgence et la prévention des dommages causés par des tiers;
12. Les conditions devant être rattachées à toute recommandation ou approbation de l'Office relativement au projet.

² Le terme « autochtone » est employé ici selon la définition donnée au paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

(2) Dans la présente loi, « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

Annexe B



Avis d'audience publique et de demande de participation : *Projet d'agrandissement du réseau de NGTL en 2021*

NOVA Gas Transmission Ltd. (« NGTL ») a demandé à l'Office national de l'énergie, aux termes de l'article 52 de la Loi sur l'Office national de l'énergie, l'autorisation de construire et d'exploiter des installations pipelinières en Alberta qui se grefferaient à son réseau existant. Le projet d'agrandissement du réseau en 2021 prévoit la construction d'une canalisation d'environ 350 kilomètres de long ainsi que l'ajout de trois stations de comptage et des installations connexes, notamment des emplacements de vannes et des raccordements de pipeline.

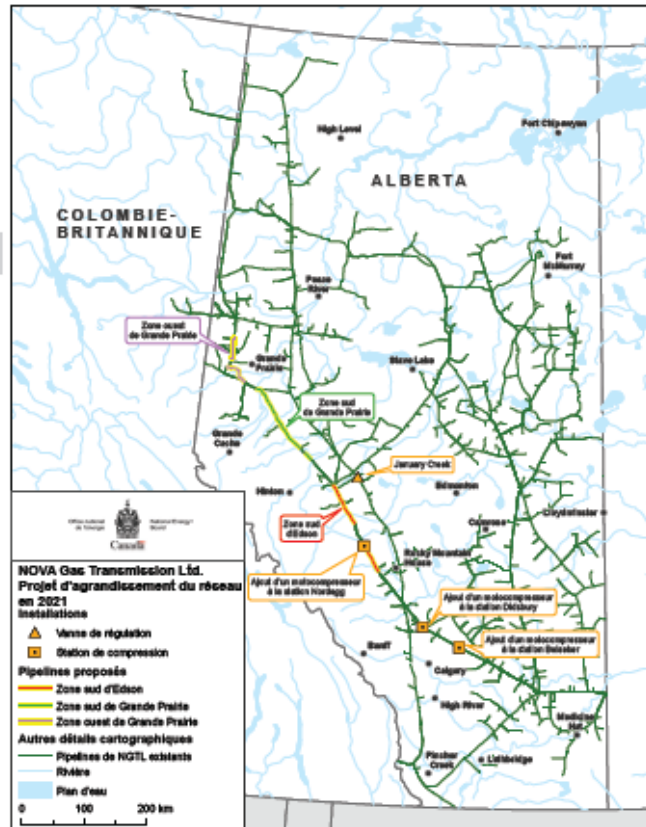
Participation à l'audience

Si la demande est jugée suffisamment complète, l'Office tiendra une audience publique sur le projet et il effectuera, dans le cadre de celle-ci, une évaluation environnementale aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*.

L'Office doit entendre les personnes qui sont touchées directement par le projet et peut entendre celles qui possèdent des renseignements pertinents ou une expertise appropriée. Il autorisera la participation de ces dernières à l'évaluation environnementale.

Pour prendre part à l'audience, il faut remplir le formulaire de demande de participation en ligne. La liste préliminaire des questions établie pour l'examen du projet se trouve dans le site Web de l'Office et sera incluse dans le formulaire. Il y a habituellement deux façons de participer à une audience :

- **Auteur d'une lettre de commentaires** – à ce titre, vous faites part à l'Office de votre point de vue sur le projet, par écrit dans une lettre.
- **Intervenant** – à ce titre, vous pouvez poser des questions, déposer des éléments de preuve, répondre aux questions portant sur votre preuve et présenter une plaidoirie finale. Les intervenants peuvent être admissibles à l'aide financière aux participants. Pour en apprendre davantage à ce sujet, consultez le site www.neb-one.gc.ca/pafp



Carte produite par l'Office national de l'énergie, mars 2018. © Copie d'une représentation graphique soumise à titre d'information générale seulement.

Le formulaire de demande de participation sera accessible en ligne à l'adresse www.neb-one.gc.ca/demandedeparticipation du 16 juillet au 17 août 2018 à 16 h, heure des Rocheuses. L'Office étudiera toutes les demandes et communiquera avec chacune des personnes qui en ont présenté une pour leur faire savoir si elles sont autorisées à participer à l'audience ou non, et si oui, à quel titre.

Besoin d'aide?



www.neb-one.gc.ca



1-800-899-1265



AgrandissementNGTL@neb-one.gc.ca

Annexe C

Liste des publications

Titre de la publication	Langue ou type de publication	Région	Fréquence de publication
<i>Grande Prairie Daily Herald</i>	Anglais	Grande Prairie (Alberta)	Quotidien
<i>Edson Leader</i>	Anglais	Edson (Alberta)	Hebdomadaire (lundi)
<i>Hinton Parklander</i>	Anglais	Hinton (Alberta)	Hebdomadaire (lundi)
<i>Rocky Mountain House Mountaineer</i>	Anglais	Rocky Mountain House (Alberta)	Hebdomadaire (mardi)
<i>Edmonton Journal</i>	Anglais	Edmonton (Alberta)	Quotidien
<i>Calgary Herald</i>	Anglais	Calgary (Alberta)	Quotidien
<i>Le Franco</i>	Français	Alberta	Hebdomadaire (jeudi)
<i>Windspeaker</i>	Autochtone	Edmonton (Alberta)	Publication en ligne

Annexe D

NOVA Gas Transmission Ltd., Projet d'agrandissement du réseau en 2021 (le « projet »)

Éléments et portée de l'évaluation environnementale aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* [la « LCEE (2012) »]

1.0 INTRODUCTION

Le 20 juin 2018, NOVA Gas Transmission Ltd. (« NGTL ») a déposé une [demande](#) auprès de l'Office national de l'énergie en vue de construire et d'exploiter le projet d'agrandissement de son réseau en 2021. Comme le projet exige la construction d'un nouveau pipeline d'une longueur supérieure à 40 kilomètres qui serait réglementé sous le régime de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, il s'agit d'un projet désigné aux termes de la LCEE (2012) et, de ce fait, il doit être soumis à une évaluation environnementale pour laquelle l'Office est l'autorité responsable.

Aux fins de l'évaluation environnementale, le projet désigné comprend les diverses composantes et activités concrètes du projet décrites par NGTL dans la demande. Le projet comporte également certains éléments non désignés aux termes de cette loi.

La section qui suit décrit les éléments à prendre en considération dans l'évaluation environnementale ainsi que la portée de ces éléments.

2.0 ÉLÉMENTS ET PORTÉE

2.1 Éléments à examiner

L'évaluation environnementale du projet désigné prend en compte les éléments visés aux alinéas 19(1)*a*) à *h*) de la LCEE 2012 :

- a) les effets environnementaux³ du projet désigné, y compris ceux causés par les accidents ou défaillances pouvant en résulter, et les effets cumulatifs que sa réalisation, combinée à l'existence d'autres ouvrages ou à la réalisation d'autres projets ou activités, est susceptible de causer à l'environnement;
- b) l'importance des effets visés à l'alinéa a);
- c) les observations du public ou des parties intéressées, reçues conformément à la LCEE (2012);
- d) les mesures d'atténuation réalisables, sur les plans technique et économique, des effets environnementaux négatifs importants du projet;
- e) les exigences du programme de suivi du projet;

³ [L'article 5 de la LCEE \(2012\)](#) décrit les effets environnementaux qui doivent être pris en considération.

- f) la raison d'être du projet désigné;
- g) les solutions de rechange réalisables sur les plans technique et économique, et leurs effets environnementaux;
- h) les changements susceptibles d'être apportés au projet du fait de l'environnement.

Le paragraphe 19(3) ajoute que l'évaluation environnementale peut également tenir compte des connaissances communautaires et des connaissances traditionnelles autochtones.

2.2 Portée des éléments à prendre en considération

Le [Guide de dépôt de l'Office national de l'énergie](#) contient de l'information sur l'établissement de la portée des éléments à prendre en considération. L'évaluation environnementale tiendra compte des effets potentiels du projet dans les limites spatiales et temporelles qui correspondent aux périodes et aux secteurs où le projet pourrait avoir une interaction avec des composantes de l'environnement ou un effet sur celles-ci. Ces limites varient selon les questions et les éléments examinés, et comprennent entre autres ce qui suit :

- la construction, l'exploitation, l'entretien, les changements prévisibles et la remise en état des lieux, ainsi que tout autre arrangement proposé par le promoteur ou pouvant être exécuté dans le cadre des ouvrages proposés par ce dernier, y compris les mesures d'atténuation et de remplacement de l'habitat;
- les variations saisonnières ou autres variations naturelles d'une population ou d'un élément écologique;
- toute étape fragile du cycle de vie de certaines espèces (p. ex., animales ou végétales) par rapport au calendrier d'exécution du projet;
- le temps nécessaire pour qu'un effet devienne évident;
- la zone dans laquelle une population ou une composante écologique évolue;
- la zone touchée par le projet.

Les ouvrages et activités liés à des modifications supplémentaires ou à l'étape de la désaffectation ou de la cessation d'exploitation du projet qui seraient soumis à une demande future déposée conformément à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et examinés en détail à ce moment. Par conséquent, ces ouvrages ou activités ne seront examinés que d'une manière générale dans le cadre de la présente évaluation.

Comme précisé ci-dessus, l'évaluation environnementale tiendra compte des effets cumulatifs sur l'environnement susceptibles de résulter de la réalisation du projet, combinés aux effets d'autres activités ou ouvrages existants ou à venir.

Le paragraphe 2(1) de la LCEE (2012) présente des définitions qui peuvent être pertinentes dans le cadre de la portée des éléments, entre autres, les suivantes :

environnement Ensemble des conditions et des éléments naturels de la Terre, notamment :

- a) le sol, l'eau et l'air, y compris toutes les couches de l'atmosphère;
- b) toutes les matières organiques et inorganiques ainsi que les êtres vivants;

c) les systèmes naturels en interaction qui comprennent les éléments visés aux alinéas a) et b).

et

mesures d'atténuation Mesures visant à éliminer, réduire ou limiter les effets environnementaux négatifs d'un projet désigné. Y sont assimilées les mesures de réparation de tout dommage causé par ces effets, notamment par remplacement, restauration ou indemnisation.

Annexe E

**Liste des personnes pour la distribution de
l'avis d'audience publique et de demande de participation (annexe B)
NOVA Gas Transmission Ltd.
Projet d'agrandissement du réseau en 2021**

*(Ministers of Justice / Attorney Generals
Ministres de la justice/ procureur généraux)*

The Honourable Nathalie G. Drouin
Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General of Canada
East Memorial Building
284 Wellington Street, Room 4121
Ottawa, ON K1A 0H8
Telephone/téléphone: 613-957-4998
Facsimile/télécopieur: 613-941-2279
Email/courriel: Nathalie.G.Drouin@justice.gc.ca

The Honourable Jody Wilson-Raybould
Minister of Justice and Attorney General of Canada
House of Commons
Centre Block, Room 451S
Ottawa, ON K1A 0A6
Telephone/téléphone: 613-992-1416
Facsimile/télécopieur: 613-992-1460
Email/courriel: Jody.Wilson-Raybould@parl.gc.ca

The Honourable David Eby, Q.C.
Minister of Justice and Attorney General
Province of British Columbia
Room 232, Parliament Buildings
Victoria, BC V8V 1X4
Telephone/téléphone: 250-387-1866
Facsimile/télécopieur: 250-387-6411
Email/courriel: AG.Minister@gov.bc.ca

The Honourable Kathleen Ganley
Minister of Justice and Solicitor General
Province of Alberta
424 Legislature Building
10800 – 97th Avenue
Edmonton, AB T5K 2B6
Telephone/téléphone: 780-427-2339
Facsimile/télécopieur: 780-422-6621
Email/courriel: ministryofjustice@gov.ab.ca

The Honourable Heather Stefanson
Minister of Justice and Attorney General
Province of Manitoba
Room 104 Legislative Building
450 Broadway
Winnipeg, MB R3C 0V8
Telephone/téléphone: 204-945-3728
Facsimile/télécopieur: 204-945-2517
Email/courriel: minjus@leg.gov.mb.ca

The Honourable Don Morgan, Q.C.
Minister of Justice and Attorney General
Province of Saskatchewan
Room 355 Legislative Building
2405 Legislative Drive
Regina, SK S4S 0B3
Telephone/téléphone: 306-787-5353
Facsimile/télécopieur: 306-787-1232
Email/courriel: jus.minister@gov.sk.ca

The Honourable Yasir Naqvi, MPP
Attorney General
Government House Leader
Province of Ontario
720 Bay Street, 11th Floor
Toronto, ON M7A 2S9
Telephone/téléphone: 416-326-2220
Facsimile/télécopieur: 416-326-4016
Email/courriel: ynaqvi.mpp@liberal.ola.org

L'Honorable Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice du Québec
Province of Québec
Édifce Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec, QC G1V 4M1
Telephone/téléphone: 418-643-4210
Facsimile/télécopieur: 418-646-0027
Email/courriel: ministre@justice.gouv.qc.ca

The Honourable Lee Bell-Smith
Deputy Attorney General
Province of New Brunswick
Chancery Place
P.O. Box 6000
Fredericton, NB E3B 5H1
Telephone/téléphone: 506-462-5100
Facsimile/télécopieur: 506-453-3651
Email/courriel: lee.bell-smith@gnb.ca

The Honourable Andrew Parsons
Minister of Justice and Public Safety, Attorney General
Government House Leader
Province of Newfoundland and Labrador
P.O. Box 8700, 4th Floor, East Block
St. John's, NL A1B 4J6
Telephone/téléphone: 709-729-2869
Facsimile/télécopieur: 709-729-0469
Email/courriel: justice@gov.nl.ca

The Honourable Mark Furey
Attorney General and Minister of Justice
Province of Nova Scotia
1690 Hollis Street
P.O. Box 7
Halifax, NS B3J 2L6
Telephone/téléphone: 902-424-4044
Facsimile/télécopieur: 902-424-0510
Email/courriel: JUSTMIN@novascotia.ca

The Honourable Jordan Brown
Minister of Justice and Public Safety and Attorney General
Province of Prince Edward Island
250 Water Street
Summerside, PE C1N 1B6
Telephone/téléphone: 902-368-4610
Facsimile/télécopieur: 902-368-4699
Email/courriel : jbrown@gov.pe.ca

The Honourable Louis Sebert
Minister of Justice
Government of the Northwest Territories
P.O. Box 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Telephone/téléphone: 867-767-9141, ext. 11130
Facsimile/télécopieur: 867-873-0274
Email/courriel: louis_sebert@gov.nt.ca

The Honourable Jeannie Hakongak Ehaloak
Minister of Justice
Government of Nunavut
P.O. Box 1000, Station 200
Iqaluit, NU X0A 0H0
Telephone/téléphone: 867-975-5028
Facsimile/télécopieur: 867-975-5128
Email/courriel: jehaloak@gov.nu.ca

The Honourable Tracy-Anne McPhee
Minister of Justice
Government House Leader
Yukon Legislative Assembly
Government of Yukon
Box 2703
Whitehorse, YK Y1A 2C6
Telephone/telephone : 867-393-7488
Facsimile/ télécopieur: 867-393-7135
Email/courriel: Tracy.McPhee@gov.yk.ca

*(Other Government Departments or Agencies
/ Ministères et autres organismes gouvernementaux)*

Mr. Jack Shaw
Director, Regulatory Affairs
Alberta Department of Energy
300 AMEC Place
801 – 6th Avenue SW
Calgary, AB T2P 3W2
Telephone/téléphone: 403-297-5406
Facsimile/télécopieur: 403-297-5499
Email/courriel: jack.shaw@gov.ab.ca

Mr. Douglas Larder, Q.C.
General Counsel and Executive Director, Law
Alberta Utilities Commission
Fifth Avenue Place
4th Floor, 425 – 1st Street SW
Calgary, AB T2P 3L8
Telephone/téléphone: 403-592-8845
Facsimile/télécopieur: 403-592-4406
Email/courriel: doug.larder@auc.ab.ca

Ms. Mabaye Dia
Senior Environmental Assessment Specialist
Parks Canada
607 Connaught Drive
PO Box 10
Jasper, AB T0E 1E0
Telephone/téléphone: 780-852-6141
Email/courriel: mabaye.dia@pc.gc.ca

Ms. Tracy Utting
Panel Assessment Analyst
Canadian Environmental Assessment Agency
Prairie and Northern Office
9700 Jasper Avenue, Suite 1145
Edmonton, AB T5J 4C3
Telephone/téléphone: 780-495-2388
Facsimile/télécopieur: 780-495-2876
Email/courriel: tracy.utting@ceaa-acee.gc.ca

Environment and Climate Change Canada
Environmental Assessment Division
Prairie and Northern Region
150 – 123 Main Street
Winnipeg, MB R3C 4W2
Email/courriel: ec.enviroinfo.ec@canada.ca (send documentation via email)

Fisheries and Oceans Canada
Fisheries Protection Program
867 Lakeshore Road
Burlington, ON L7S 1A1
Telephone/téléphone: 1-855-852-8320
Email/courriel: FisheriesProtection@dfo-mpo.gc.ca (send documentation via email)

(Associations)

Mr. David R. Core
Director of Federally Regulated Projects
Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations (CAEPLA)
257 - 918 Albert Street
Regina, SK S4R 2P7
Telephone/téléphone: 306-522-5000
Facsimile/télécopieur: 306-522-5006
Email/courriel: davecore@caepla.org

Mr. Nick Schultz
Vice President, Pipeline Regulation and General Counsel
Canadian Association of Petroleum Producers
2100, 350 – 7th Avenue SW
Calgary, AB T2P 3N9
Telephone/téléphone: 403-267-1100
Facsimile/télécopieur: 403-266-3123
Email/courriel: schultz@capp.ca

Mr. Chris Bloomer
President and CEO
Canadian Energy Pipeline Association
Suite 1110, 505 – 3rd Street SW
Calgary, AB T2P 3E6
Telephone/téléphone: 403-221-8777
Facsimile/télécopieur: 403-221-8760
Email/courriel: cbeynon@cepa.com

Mr. Bryan Gormley
Director, Policy, Economics and Information
Canadian Gas Association
Suite 1220, 350 Albert Street
Ottawa, ON K1R 1A4
Telephone/téléphone: 613-748-0057 Ext.315
Facsimile/télécopieur: 613-748-9078
Email/courriel: bgormley@cga.ca

Mr. David Podruzny
Vice-President, Business & Economics and Board Secretary
Chemistry Industry Association of Canada
Suite 805, 350 Sparks Street
Ottawa, ON K1R 7S8
Telephone/téléphone: 613-237-6215 Ext. 229
Facsimile/télécopieur: 613-237-4061
Email/courriel: dpodruzny@canadianchemistry.ca

Dr. Shahrzad Rahbar
President
Industrial Gas Users Association
Suite 202, 260 Centrum Boulevard
Orleans, ON K1E 3V7
Telephone/téléphone: 613-236-8021
Facsimile/télécopieur: 613-230-9531
Email/courriel: srahbar@igua.ca

Mr. Gary Leach
President
Explorers and Producers Association of Canada
Suite 1060, 717 Seventh Avenue SW
Calgary, AB T2P 0Z3
Telephone/téléphone: 403-269-3454
Facsimile/télécopieur: 403-269-3636
Email/courriel: info@explorersandproducers.ca

Mr. John D. Goudy
Scott Petrie LLP, Law Firm
200 - 252 Pall Mall Street
London, ON N6A 5P6
Telephone/téléphone: 519-433-5310 Ext. 236
Facsimile/télécopieur: 519-433-7909
Email/courriel: jgoudy@scottpetrie.com

Mr. Paul Vogel
Cohen Highley LLP
One London Place
255 Queens Avenue, 11th Floor
London, ON N6A 5R8
Telephone/téléphone: 519-672-9330
Facsimile/télécopieur: 519-672-5960
Email/courriel: vogel@cohenhighley.com

*(Federal Government Departments/
Ministères fédéraux)*

Mr. Scott Clausen
Deputy Director, Indigenous Affairs and LNG
Natural Resources Canada
580 Booth Street, 17th Floor
Ottawa, ON K1A 0E4
Telephone/téléphone: 613-808-7998
Facsimile/télécopieur: 613-995-7555
Email/courriel: scott.clausen@canada.ca